A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 septembre 2015
C.28/319 – IdAff 45409 – AGC-ab

Réponse à la résolution du Conseil communal suite à l'interpellation de M. Jacques Pernet et consorts « Brochure intitulée 'Lausanne, guide de la ville 2008-2009', publiée par inEDIT »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 20 janvier 2009, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Jacques Pernet et consorts : « Brochure intitulée 'Lausanne, guide de la ville 2008-2009', publiée par inEDIT », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité demande aux éditeurs de telles publications d'informer sans équivoque que celles-ci sont éditées de manière privée et ne sont pas des publications officielles ».

Réponse de la Municipalité

Lausanne et les grandes villes attirent de nombreux éditeurs indépendants qui cherchent à diffuser des guides, brochures ou plans de ville financés par la publicité. Lorsque la Ville de Lausanne est contactée par de tels éditeurs, il leur est systématiquement demandé de faire figurer dans la publication, de manière visible, qu'il s'agit d'une publication non officielle et éditée de manière privée.

La société inEDIT, dont la publication « Lausanne, guide de la ville 2008-2009 » avait été à l'origine de l'interpellation de M. Pernet, fait dorénavant figurer la mention « Brochure réalisée à l'initiative et sous la seule responsabilité d'Inédit Publications » dans l'impressum de ses brochures « Lausanne ». De plus, une relecture rapide est faite par le Service du développement de la ville et de la communication afin d'éviter des erreurs grossières dans une publication diffusée largement, sans engager toutefois la responsabilité de la Commune.

De son côté, la Municipalité entend informer la population lausannoise par ses propres outils d'information.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

La brochure « Vivre à Lausanne, un guide pratique », éditée par le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) est distribuée notamment aux nouveaux habitants par le Contrôle des habitants et lors des séances d'accueil des nouveaux habitants. Des exemplaires sont également à disposition au bureau d'information au public Info cité et dans les différents guichets de l'administration communale. Il est envoyé au réseau d'associations et aux partenaires du BLI. Ce guide est publié à 23'600 exemplaire et dans onze langues (français (13'000 ex.), albanais (300 ex.), allemand (800 ex.), anglais (3'500 ex.), bosniaque (300 ex.), espagnol (2'500 ex.), italien (800 ex.), portugais (1'500 ex.), somali (300 ex.), tamoul (300 ex.) russe (300 ex.)). Plusieurs institutions et entreprises de la place en demandent régulièrement pour les distribuer à leurs hôtes ou leurs collaborateurs (ex. Beau-Rivage Palace, Lausanne Palace, CHUV, Ecole Hôtelière, Ecole internationale de tourime, International School of Lausanne, Philip Morris, Logitech, Kudelski, etc.).

Le dépliant « Lausanne adresses et informations utiles » propose les adresses et informations les plus demandées , en français et en anglais. 17'000 exemplaires sont édités pour une période de deux ans. 15'000 d'entre eux sont distribués par le Contrôle des habitants, le solde est à disposition à Info cité.

Les sites www.lausanne.ch et www.lausanne-tourisme.ch offrent toutes les informations nécessaires à la vie en ville. Enfin, pour toute autre question, les Lausannois peuvent faire appel à Info cité ou appeler le central téléphonique de la Ville.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire a.i. :
Sylvie Ecklin